

*N'engageant que son auteur, le billet d'humeur suivant, dénonçant certaines pratiques récemment mises en place par l'Europe, tente d'introduire une réflexion sur l'impact que pourrait avoir le message évangélique s'il était pris au sérieux et sur l'esquisse d'une gouvernance mondiale dont la planète ne pourra faire l'économie.*

## ***Billet d'humeur !***

Ce n'est pas véritablement nouveau, mais c'est inquiétant. L'idée se répand ; elle prend la forme d'accords internationaux ; elle ne soulève qu'une indignation circonscrite et éparse ; elle manifeste le repliement et l'égoïsme et aussi un certain cynisme... ou plutôt un cynisme certain : l'Europe délègue à des pays tiers le traitement des flux migratoires et même, pour certains États européens, la retenue des demandeurs d'asile à l'extérieur de leurs propres frontières. Elle se défait ainsi, moyennant finances sur l'utilisation desquelles elle n'est pas trop regardante, de ses obligations internationales. Pis : en violation du droit maritime et des règles humanitaires de base tout court, elle procède à des refoulements illégaux de migrants vers des pays dont elle sait pertinemment que les droits humains ne sont pas ou peu respectés, se rendant complice de la sorte d'une criminalité transfrontière. Ne voulant point ouvertement désavouer ses propres valeurs en tenant un discours auto-justificateur, elle les bafoue néanmoins avec une déconcertante facilité. Ainsi se renie-t-elle elle-même, sans vouloir prendre garde aux conséquences désastreuses que l'on peut en attendre.

La sortie progressive d'un état de droit n'annonce en effet rien de bon. Des conventions internationales ne sont pas appliquées : qui s'en soucie ? Des jugements sont délibérément écartés : au diable ! Ainsi le citoyen européen évolue-t-il entre passivité complice et approbation coupable ; les Églises nationales dont pour plusieurs d'entre elles l'on pourrait attendre plus de fidélité à la Parole évangélique, se montrent étrangères à son message fondamental. Cependant qu'ignorent nos frontières la crise écologique, les armes, les mafias et les pandémies, jaloux de leur souveraineté, les États n'ont pourtant jamais été aussi interdépendants. Si les marchandises et les flux financiers font sans grand effort le tour de la planète, il n'en est pas de même des êtres humains dont les mouvements obligés par les guerres, l'économie défaillante de leur pays ou les conditions climatiques, sont entravés par des législations prônant la fermeture ou le rejet.

Que se renforcent les contrôles aux frontières européennes, même à l'intérieur de l'espace Schengen, ne paraît pas illégitime au regard du contexte mondial. En revanche, ce renforcement ne peut en aucun cas être prétexte à un refoulement sans examen ; au contraire, ce devrait être plutôt une incitation à une bonne application des règles internationales telles qu'acceptées par les États ayant ratifié les conventions qui les lient. Bonne application signifie réelle effectivité des textes, aussi bien dans les délais de mise en œuvre que dans les moyens déployés et ce, à tous niveaux, du contrôle des documents administratifs aux infrastructures de premier accueil, en passant par les instances judiciaires. La Défenseure des droits et le CCNE rappellent que *ni l'absence de droit au séjour, ni le fait d'occuper illégalement un site ne sauraient priver de la jouissance des droits les plus fondamentaux tels que le droit d'être hébergé, d'être soigné, d'être scolarisé, de demander l'asile et de ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants.*

Mais par ailleurs, à l'intérieur de l'espace européen, doit pareillement s'exprimer une solidarité entre États, solidarité prônée notamment par ceux d'entre eux qui sont les premiers accueillants, mais qui correspond aux racines d'une culture humaniste en vigueur en Europe depuis l'époque médiévale. Il est surprenant de constater que les pays les plus *traditionnels*, imbibés d'une culture judéo-chrétienne, sont précisément ceux que tentent le plus le repliement et le rejet de l'étranger : négation du message évangélique. Il est dommage que lors de ses évolutions, l'Europe ait rejeté la mention de ses sources chrétiennes : cela aurait pu être un levier d'évolution. Quoiqu'il en soit le Règlement dit *de Dublin* aurait

avantage à être assoupli ; le fait de renvoyer l'exilé demandeur d'asile dans le premier pays où il a mis les pieds et où ont été prises ses empreintes, est un moyen détourné de faire échec à cette solidarité tout en introduisant une excessive rigidité. Il est fréquent en effet que, pour des raisons linguistiques notamment, un exilé veuille rejoindre un autre pays que celui dans lequel il est arrivé. Or l'intégration est d'autant plus facilitée que le migrant peut s'appuyer sur des repères déjà assimilés. Ainsi gagnerait-on en efficacité en évitant d'introduire des difficultés supplémentaires.

Nous ne pouvons que dénoncer certaines décisions préfectorales concernant la délivrance d'OQTF injustifiées au regard des parcours accomplis par certains émigrés ayant parfaitement réussi leur intégration ; la mobilisation et les protestations de citoyens français qui ont accompagné ces derniers sont significatives de la disparité des analyses, ceux-ci ancrés dans une réalité quotidienne positive et même parfois exemplaire, ceux-là campant dans des a priori politiques et statistiques. Ces décisions déraisonnables semblent être le résultat d'une politique d'affichage voulant complaire – non sans démagogie – à une opinion publique dont l'appréciation irréfléchie du phénomène migratoire marque la défaillance du politique dont le rôle, et le devoir, est aussi de lui donner les éléments d'une vraie réflexion et non d'un habillage, ou plutôt d'un travestissement de la réalité humaine et économique que sous-tend ce phénomène. Que l'on tienne un discours de fermeté à l'égard des délinquants est normal et souhaitable ; que l'on fasse l'amalgame entre délinquance et immigration est non seulement de la désinformation mais est proprement insupportable.

Il est temps d'entreprendre une réflexion globale sur la manière d'ordonner les courants contraires que sont *sécurité et liberté, compétition et coopération, solidarité et exclusion*. Les uns et les autres de ces termes peuvent n'être pas contradictoires mais complémentaires si on les applique avec mesure, dans le cadre de ce qui est nécessaire, avec tempérance en quelque sorte. Ce n'est pas impossible et cela ressort du *bon gouvernement*. N'en sommes-nous pas parvenus au point où il n'est pas tautologique de rappeler que les *Vertus* ont des vertus ? Il est temps de retrouver des repères et d'avoir le courage d'affirmer des valeurs et plus encore de les mettre en pratique. Nous œuvrons dans nos modestes dimensions à l'échelon local, mais nous savons bien que nous avons encore beaucoup à convaincre autour de nous, y compris dans nos milieux catholiques.

J-M G.

